



APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° O98/DSI/2024

RELATIF A :

Achat de matériel et fournitures informatiques, des redevances, de matériel de bureau pour le compte de l'Agence de l'Oriental, (En quatre lots) :

- **Lot N° 1 :** Achat de Matériel informatique
- **Lot N° 2 :** Achat des Fournitures informatiques
- **Lot N° 3 :** Achat des redevances
- **Lot N° 4 :** Achat de matériel de Bureau

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Code projet : Fonctionnement

Ligne budgétaire :

Appel d'offres ouvert simplifié conformément aux dispositions du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 Mars2023) relatif aux marchés publics.

Entre :

L'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume, désignée ci-après par l'Agence ou l'Agence de l'Oriental ou le Maître d'Ouvrage, représentée par son Directeur Général Monsieur Mohamed MBARKI, Ordonnateur.

ET **D'une part**

1. Cas de personne physique

Mr.....(Nom, prénom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Registre de commerce de (Localité) sous le n°

Patente n° Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile

Compte bancaire n° :

Ouvert auprès de à

2. Cas d'une personne morale

Mr..... (Nom, prénom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Patente n°

..... Registre de commerce de(Localité) Sous le n°.....

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

..... Compte bancaire n° :

Ouvert auprès de à

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

8

Sommaire

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES.....
ARTICLE 1 : Objet De L'appel D'offres.....
ARTICLE 2 : Maitre D'ouvrage
ARTICLE 3 : Procédure De Passation Du Marché
ARTICLE 4 : Pièces Constitutives Du Marché.....
ARTICLE 5 : Références Aux Textes Généraux Et Particuliers.....
ARTICLE 6 : Validité Et Date De Notification De L'approbation Du Marché.....
ARTICLE 7 : Nature Et Caractère Général Des Prix
ARTICLE 8 : Promotion De L'emploi Local.....
ARTICLE 9 : Election Du Domicile Du Titulaire.....
ARTICLE 10 : Cautionnement Et Retenue De Garantie.....
ARTICLE 11 : Sous-Traitance.....
ARTICLE 12 : Délai D'exécution.....
ARTICLE 13 : Lieux De Livraison.....
ARTICLE 14 : Conditions De Livraison.....
ARTICLE 15 : Réception Provisoire.....
ARTICLE 16 : Réception Définitive.....
ARTICLE 17 : Garantie
ARTICLE 18 : Sécurité Et Confidentialité.....
ARTICLE 19 : Dispositions Résiduelles.....
ARTICLE 20 : modalité de paiement.....
ARTICLE 21 : règlement des sommes dues.....
ARTICLE 22 : responsabilité du prestataire
ARTICLE 23 : Assurance.....
ARTICLE 24 : Pénalité Pour Retard
ARTICLE 25 : Nantissement
ARTICLE 26 : Droits De Timbre Et D'enregistrement
ARTICLE 27 : Apports En Société, Cession Du Marché
ARTICLE 28 : Contestations – Litiges
ARTICLE 29 : Résiliation.....

ARTICLE 30 : AVANCES
CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
ARTICLE 1 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS.....
1 : Niveau Technologique Des Equipements :
2 : Installation, Configuration Et Mise En Service.....
ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS
A- LOT 1 : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE.....
B- LOT 2 : ACHAT DE FOURNITURE INFORMATIQUE.....
C- LOT 3 : ACHAT DE REDEVANCE INFORMATIQUE.....
D- LOT 4 : ACHAT DE MATERIEL DE BUREAU
ARTICLE 3 : BORDERAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF
E- LOT 1 : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE.....
ARTICLE 4 : BORDERAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF
F- LOT 2 : ACHAT DES FOURNITURE INFORMATIQUE
ARTICLE 4 : BORDERAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF
G- LOT 3 : ACHAT DE REDEVANCE INFORMATIQUE.....
ARTICLE 5 : BORDERAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF
H- LOT N° 4 : ACHAT DE MATERIEL DE BUREAU

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 : Objet De L'appel D'offres

Le présent Appel d'offres ouvert simplifié a pour objet : Achat de matériel et fournitures informatiques, des redevances, de matériel de bureau, et Aménagement et agencement divers pour le compte de l'Agence de l'Oriental, (En 4 lots) :

- **Lot N° 1 :** Achat de Matériel informatique
- **Lot N° 2 :** Achat des Fournitures informatiques
- **Lot N° 3 :** Achat des redevances
- **Lot N° 4 :** Achat de matériel de Bureau

ARTICLE 2 : Maitre D'ouvrage

Le maître d'ouvrage du marché est l'Agence Pour La Promotion Et Le Développement Économique Et Social De La Préfecture Et Des Provinces De La Région Orientale Du Royaume désignée ci-après par l'Agence de l'Oriental ou le Maître d'Ouvrage, représentée par son Directeur Général Mohamed Mbarki, Ordonnateur.

ARTICLE 3 : Procédure De Passation Du Marché

Marché passé après appel d'offres ouvert simplifié séance publique passé en vertu des articles 19 (al. 1 et 2/1/I) et 20 (b/3) du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

ARTICLE 4 : Pièces Constitutives Du Marché

Les pièces constitutives du marché comprennent :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le présent cahier des prescriptions spéciales (C.P.S) ;
3. Le bordereau des prix – détail estimatif ;
4. Documentation technique ;
5. Le cahier des clauses Administratives Générales (C.C.A.G-T)

Par le fait même de la signature de l'acte d'engagement, le soumissionnaire est réputé avoir lu et accepté les conditions et clauses prévues au présent CPS ainsi que celles prévues par les autres pièces rendues contractuelle par ce même document

ARTICLE 5 : Références Aux Textes Généraux Et Particuliers

Le titulaire du marché reste soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur notamment :

1. Le Décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics ;
2. Le Décret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux ;
3. La loi n° 69- 00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes promulguée par le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) telle que modifiée et complétée ;
4. Le Décret n°2-86-99 du 14 Mars 1986 relatif à l'application de la T.V.A ;
5. Le décret n° 2-07-1235 du 5 Kaada 1429 (4 novembre 2008) relatif au contrôle des dépenses de l'Etat ;
6. Le Décret Royal n° 330-66 du 10 Moharrem 1387 (21 Avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
7. Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 Février 2015) relatif aux nantissements des marchés publics.

8. La circulaire du Premier Ministre n°397 Cab du 27 moharrem 1401 (5 décembre 1980) relative aux assurances des risques situés au Maroc ;
9. Dahir n°1-03-194 du 14 Rajeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au code du travail ;
10. Loi 18-01 relative à la réparation des accidents de travail.
11. Décret n° 2-16-344 du 17 chaoual 1437 (22 juillet 2016) fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatif aux commandes publiques ;
12. Tous les textes réglementaires rendus applicable à la date de la signature du marché.

Il ne pourra en aucun cas exciper l'ignorance de ces documents pour se soustraire aux obligations qui en découlent.

ARTICLE 6 : Validité Et Date De Notification De L'approbation Du Marché

Le présent marché ne sera valable définitif et exécutoire qu'après son approbation par l'autorité compétente et son visa par le Contrôleur d'Etat de l'Agence, le cas échéant.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante jours (60) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Toutefois, ce délai peut être prorogé en application de l'article 36 du Décret n° 2-22-431 précité.

ARTICLE 7 : Nature Et Caractère Général Des Prix

Le présent Appel d'offre ouvert simplifié est à prix unitaires.

1. Les sommes dues au titulaire de marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix-détail estimatif, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux prestations réellement exécutées. Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au titulaire une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de l'exécution des prestations.
2. Les prix du marché sont fermes et non révisables, le titulaire du marché renonce expressément à toute révision des prix.
3. Les prix unitaires sont établis en Dirhams. Ils sont fermes et non révisables.
4. Les prix mentionnés dans les bordereaux des prix doivent tenir compte de l'ensemble du matériels, logiciels, et prestations auxquels ils s'appliquent non seulement, tels que, ceux-ci sont décrits, dans le présent document (Bordereaux des prix du présent marché), mais aussi tels qu'ils doivent être effectivement exécutés pour aboutir à l'installation et à la mise en service des équipements, et formation de l'équipe informatique.

ARTICLE 8 : Promotion De L'emploi Local

Conformément à l'article 149 du décret n° 2-22-431 précité, le titulaire du marché s'engage à recourir à la main-d'œuvre locale pour l'exécution des prestations objet du marché dans la limite de vingt pour cent (20%) de l'effectif requis pour la réalisation de ces prestations.

Au sens du présent article, on entend par « main d'œuvre locale » la main d'œuvre issue de la commune lieu d'exécution des prestations objet du marché.

ARTICLE 9 : Election Du Domicile Du Titulaire

A défaut par l'entrepreneur de satisfaire aux prescriptions de l'article 20 du CCAG-T, en faisant élection de domicile au Maroc et l'indiquant dans l'acte d'engagement, toutes les notifications qui se rattachent à son entreprise, lui seront valablement faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le CPS.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE 10 : Cautionnement Et Retenue De Garantie

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- Lot N°1: **Trois Mille dirhams (3000,00 dhs).**
- Lot N°2 : **Trois Mille dirhams 3000,00 dhs)**
- Lot N°3 : **Trois Mille dirhams (3000,00 dhs)**
- Lot N°4 : **Deux Mille dirhams (2 000,00 dhs)**

Il est constitué dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le cautionnement définitif est :

Fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur et doit être constitué dans les vingt (20 jours) qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire jusqu'à la réception définitive de la totalité des prestations objets du marché.

Il sera restitué à la suite d'une main levée délivrée par le maître d'ouvrage, dès la signature du procès-verbal de la réception définitive de la fourniture.

La retenue de garantie :

- **Pour les Lot 1 ET 4 :** (Achat de Matériel informatique Achat de matériel de Bureau) La retenue de garantie à prélever sur la facture du marché est de **sept (7%) pour cent** du montant de la facture.
- **Pour les Lots 2 et 3** (Achat de fournitures informatiques et achat de redevances), aucune retenue de garantie n'est prévue.

ARTICLE 11 : Sous-Traitance

Les conditions de sous-traitance sont régies par les dispositions de l'article 151 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Le titulaire du marché est tenu de présenter au maître d'ouvrage les documents justifiant le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

ARTICLE 12 : Délai D'exécution

- Le présent marché (s) doit être exécuté en sa totalité dans un délai de :
 - **Lot 1 : 30 Jours ;**
 - **Lot 2 : 30 Jours ;**
 - **Lot 3 : 30 Jours ;**
 - **Lot 4 : 30 Jours ;**

À compter du lendemain du jour de notification de l'ordre de service de commencement d'exécution du marché (s).

ARTICLE 13 : Lieux De Livraison

Les Quatre lots seront exécutés dans les locaux de l'agence de l'Oriental, situés dans la ville de Oujda

ARTICLE 14 : Conditions De Livraison

La livraison du matériel, des fournitures, des redevances, et de matériel de bureau est à la charge du titulaire. Il est tenu d'aviser, par un écrit, le Maître d'Ouvrage de la date de livraison **au moins cinq (5) jours** avant le commencement de chaque livraison **et ce pour chaque lot**.

L'installation et la mise en service de matériel de Bureau, et les redevances est à la charge de prestataire :

- **Lot 3 : Achat des redevances**
Installation et mise en service des redevances est à la charge de prestataire.
- **Lot 4 : Achat de matériel de Bureau**
Installation et mise en service des photocopieurs est à la charge de prestataire.

ARTICLE 15 : Réception Provisoire

La réception provisoire sera prononcée après la réalisation de l'ensemble des prestations au titre du marché (s), reconnus après vérification et contrôle, qualitativement et quantitativement conformes aux spécifications du marché.

ARTICLE 16 : Réception Définitive

La réception définitive sera prononcée par le Maître d'Ouvrage sur demande du Titulaire (s) après expiration du délai de garantie **prévu ci-dessous**. Elle se déroulera dans les mêmes conditions que la réception provisoire et conformément aux dispositions de l'article 76 du CCAG-T.

ARTICLE 17 : Garantie

- ✓ **Le délai de garantie est de 12 mois pour les Lots :**
1 : Achat de matériel informatique, et **le Lot 4 : Achat de matériel de bureau**.
- ✓ **Pour les Lots 2 et 3:** (Achat de fournitures informatiques et achat de redevances), aucun délai garantie n'est prévue.

ARTICLE 18 : Sécurité Et Confidentialité

Afin de garantir le secret, la sécurité et la confidentialité des données, le prestataire s'engage à :

- ✓ Prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité des données, notamment en empêchant leur déformation ou leur endommagement, ainsi que tout accès non autorisé par le Maître de l’Ouvrage.
- ✓ Traiter les données uniquement selon les instructions et les autorisations données par le Maître d’Ouvrage.
- ✓ Ne traiter les informations qu’au sein de l’entreprise et dans le cadre du présent marché.
- ✓ Le prestataire s’engage à respecter scrupuleusement son obligation de secret, de sécurité et de confidentialité lors de toute opération de maintenance et de télémaintenance, que ce soit au sein de ses locaux ou au sein de toute société intervenant dans le cadre du traitement. Pour garantir la conservation et l’intégrité des données traitées, le prestataire prendra toutes les mesures de sécurité nécessaires, tant sur le plan matériel que logique. De plus, il mettra en place toutes les mesures appropriées pour prévenir toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données traitées.
- ✓ Par ailleurs, le prestataire s’engage à ne pas divulguer, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des informations contenues dans les fichiers informatisés ou manuels, ainsi que sur tout support transmis par le Maître de l’Ouvrage, ou celles relatives aux informations recueillies au cours de l’exécution des prestations liées aux marchés résultant du présent appel d’offres.
- ✓ De plus, le prestataire s’interdit d’utiliser les supports ou documents confiés à d’autres fins que celles définies dans le présent contrat. Il ne copiera ni ne stockera, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie des informations contenues sur les supports ou documents qui lui ont été confiés ou recueillies au cours de l’exécution des marchés résultant du présent appel d’offres.

ARTICLE 19 : Dispositions Résiduelles

Toutes les dispositions relatives au décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics et du CCAG-T non mentionnées au présent CPS sont applicables.

ARTICLE 20 : modalité de paiement

Le règlement des sommes dues au titulaire pour la réalisation des prestations, objet du présent appel d’offres sera effectué par application des prix unitaire du bordereau de prix - détail estimatif.

Le règlement des sommes dues au titulaire interviendra après réception et sur présentation des factures dûment validées par l’Agence de l’Oriental, en application des prix du bordereau de prix - détail estimatif aux quantités réellement livrées, déduction faite de la retenue de garantie et l’application des pénalités de retard, le cas échéant.

ARTICLE 21 : règlement des sommes dues

Le maître d’ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte courant postal, bancaire (RIB) ou trésor ouvert au nom du Titulaire.

ARTICLE 22 : responsabilité du prestataire

Le prestataire, par sa signature reconnaît qu'il est seul responsable de tout accident, vol ou dommage, matériel ou corporel, du fait direct ou indirect des prestations objet dudit marché ou causés par son personnel, les produits utilisés ou son matériel. Cette responsabilité s’entend pendant la durée d’exécution des prestations.

En conséquence, il est en particulier responsable :

- De la conformité de prestations effectuées par lui aux règlements en vigueur et en particulier à ceux concernant la sécurité.
- De tout accident qui pourrait survenir à lui-même, à son personnel, aux agents de l'administration présents sur les lieux des prestations.
- Ces responsabilités ne seront atténuées en rien par les vérifications et les approbations données par le maître d'ouvrage sur les dispositions d'ensemble ou de détail ou sur l'exécution des travaux ou fournitures à effectuer.

ARTICLE 23 : Assurance

Avant tout commencement des prestations, le titulaire doit adresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement de livraison, les attestations, délivrées par les établissements d'assurances, justifiant la souscription des polices d'assurances pour couvrir tous les risques inhérents à la réalisation du marché, et ce, conformément aux stipulations de l'article 25 du CCAGT.

ARTICLE 24 : Pénalité Pour Retard

1. Conformément à l'article 65 du CCAGT, en cas de retard dans la réalisation du marché, il est appliqué une pénalité par jours calendaire de retard à l'encontre du prestataire sur le retard affecte de délai de réalisation du marché.
2. Le montant de cette pénalité est fixé à un à 1/1000 du montant correspondant au marché.
3. Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par l'article 69 du CCAGT.

ARTICLE 25 : Nantissement

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du marché, il sera fait application des dispositions de la loi n°112-13 relative au nantissement :

- 01) La liquidation des sommes dues en exécution du présent marché, sera opérée par les soins de **M. Le Directeur Général de l'Agence de l'Oriental**.
- 02) Le fonctionnaire compétent pour fournir au titulaire du marché ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements ou subrogations, les renseignements et états prévus par le Dahir n° 1-15-05 du 29 Rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relatif au nantissement des marchés publics est **M. Le Directeur Général de l'Agence de l'Oriental**.
- 03) Les paiements prévus au présent marché seront effectués par **M. le trésorier payeur de l'Agence de l'Oriental**, seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

En cas de nantissement du présent marché, l'Agence de l'Oriental délivrera au titulaire sur sa demande et contre récépissé un exemplaire en copie conforme de son marché. Les frais de timbres de l'original conservé par l'Agence de l'Oriental sont à la charge de l'entrepreneur.

ARTICLE 26 : Droits De Timbre Et D'enregistrement

Les droits de timbres et d'enregistrement du marché seront à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 27 : Apports En Société, Cession Du Marché

Tous apport en société, la cession en tout ou partiel du marché devra être obligatoirement autorisée par la Maîtrise d'Ouvrage qui se réserve le droit de procéder à la résiliation du marché, sans préavis ni indemnité, au cas où cette obligation n'aurait pas été observée.

ARTICLE 28 : Contestations – Litiges

- En cas de contestation entre le maître d'ouvrage et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81 et 82 du C.C.A.G T.
- Si cette procédure ne permet pas le règlement des litiges, celui-ci sera soumis aux tribunaux statuant en matière administrative conformément à l'article 83 du C.C.A.G T.

ARTICLE 29 : Résiliation

En cas de résiliation du marché, il sera fait application des dispositions du CCAG- Travaux. La résiliation du marché peut être prononcée dans toutes les conditions et modalités prévues par le **décret n°2-22-431 du 08 mars 2023** relatif aux marchés publics, et celles prévues par le CCAG-T.

ARTICLE 30 : Avances

En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2.14.272 du 14 RAJAB 1435 (14 mai 2014) relatif aux avances dans les marchés publics, aucune avance ne sera consentie dans le cadre du présent marché.

CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

ARTICLE 1 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

- L'objectif du maître d'ouvrage à travers cet appel d'offres est de trouver un partenaire qui pourra l'accompagner dans cette opération de la manière la plus efficace. Pour ce faire, le prestataire doit répondre à cet appel d'offres en respectant les exigences de chaque lot, afin d'assurer que les fournitures et services fournis répondent aux spécifications techniques et aux attentes de qualité. La consistance des prestations inclut les points suivants pour chaque lot :

Lot 1 : Achat De Matériel Informatique

- Le matériel informatique proposé (ordinateurs, imprimantes, etc.) doit répondre aux spécifications détaillées dans les spécifications techniques, incluant les critères de performance, de compatibilité et de sécurité.
- Chaque équipement bénéficie d'une garantie d'un an minimum. En cas de défaillance, le titulaire doit offrir des solutions de réparation ou de remplacement.

LOT 2 : ACHAT DE FOURNITURE INFORMATIQUE

- Les fournitures informatiques (câbles, accessoires, adaptateurs, etc.) doivent être conformes aux spécifications techniques, être de haute qualité, compatibles avec les équipements existants, et respecter les normes européennes.

LOT 3 : ACHAT DE REDEVANCE INFORMATIQUE

- Les licences logicielles et redevances doivent répondre aux spécifications techniques, être à jour et couvrir les versions nécessaires pour une utilisation optimale.
- L'installation et la configuration des licences seront assurées par le titulaire, qui proposera également une formation sur les fonctionnalités principales et les mises à jour des logiciels concernés. Le titulaire s'engage à fournir un support technique pour l'activation des licences, la résolution des bugs, et les mises à jour logicielles.

LOT 4 : ACHAT DE MATÉRIEL DE BUREAU

- Le matériel de bureau (photocopieurs, etc.) doit répondre aux spécifications techniques définies. Le titulaire assurera l'installation de tout le matériel livré,
- ainsi que la formation des utilisateurs pour garantir une utilisation optimale des équipements, en fournissant une démonstration complète des fonctionnalités sur site.

1 : Niveau Technologique Des Equipements :

Si, avant l'exécution du marché des équipements de performance ou de capacité supérieur sont annoncés en remplacement de ceux proposés par le titulaire dans le cadre de son offre, celui-ci s'engage à :

- Fournir une attestation du constructeur contenant les justifications de ce remplacement ;
- Livrer les équipements en remplacement sans facturation supplémentaire à configuration égale ou supérieure à celle qui aura été initialement retenue ;

Les logiciels préinstallés dans les postes travaux doivent être livré dans leur dernière version originale, sauf mention contraire de la part de l'Agence de l'Oriental.

2 : Installation, Configuration Et Mise En Service

La livraison, l'installation complète, la configuration et la mise en service des matériels et de logiciels de cet appel d'offres seront effectués par le titulaire et sous sa responsabilité et elles doivent être inclus dans l'offre. L'enlèvement et le remplacement des matériels ou parties de matériels reconnus non conformes incombent également au titulaire.

Tous les articles doivent être livrés avec tous les accessoires nécessaires au bon fonctionnement de chaque Equipement.

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS

Le soumissionnaire devra préciser les éléments proposés en détail, les équipements doivent avoir **au minimum les caractéristiques détaillées ci-après** :

A- LOT 1 : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Prix 1 : Ordinateur tout-en-un AIO

Configuration minimale :

- Système d'exploitation : **Windows 11 Professionnel** ;
- Processeur : i5 11^{ème} génération, Vitesse du processeur jusqu'à 4,2 GHz ;
- Mémoire standard :16 Go DDR4 SDRAM (au minimum) ;
- Capacité totale de disque SSD :512 Go (au minimum) ;
- Ecran : Full HD, 23,8 pouces (au minimum) ;
- Sans fil : Carte sans fil Wi-Fi) et Bluetooth® ;
- Interface réseau : Gigabit Ethernet ;
- Webcam intégrée ;
- Clavier sans fil (français Azerty), Souris sans fil ;
- Garantie fabricant :1an.

Prix Unitaire

Prix 2 : Imprimante Laser Couleur A4 :

Configuration minimale :

- Vitesse d'impression noir : jusqu'à 33 pages par minute (au minimum) ;
- Vitesse d'impression couleur :33 pages par minute (au minimum) ;
- Impression recto-verso : Automatique (standard) ;
- Gestion des supports : Entrée standard : Bac universel de 100 feuilles, bac 2 d'alimentation de 550 feuilles. Sortie standard : Bac de sortie de 250 feuilles ;
- Connectivité : Port périphérique USB 2.0 haut débit ; 2 ports USB 2.0 haut débit (hôte) ; 1 port réseau Gigabit/Fast Ethernet 10/100/1000 Base-TX ;
- Mémoire installée :1 Go ;
- Garantie : 1 an.

Prix Unitaire

Prix 3 : Point D'accès sans Fil

Configuration minimale :

- Boîtier : intérieur ;
- Nombre de radio :3 + 1 BLE (au minimum) ;
- Norme WIFI IEEE :802.11ax WIFI6.
- Nombre d'antennes :4 internes ;
- Fréquence de la radio 1 :2.4GHz b/g/n ;
- Fréquence de la radio 2 :5GHz a/n/ac ;
- Fréquence de la radio 3 :2.4 GHz b/g/n ou 5 GHz a/n ;
- Ports Ethernet :2 (10/100/1000) ;

- Ports USB :1 Type A ;
- Ports Console :1 RS-232 x RJ45 ;
- SSIDs simultanés :16 (14 if background scanning enabled) (au minimum) ;
- Nombre recommandé de clients par radios :512 (au minimum) ;
- Compatible POE : oui ;
- Garantie :1an.

Prix Unitaire

Prix 4 : Switch 24 ports PoE

Configuration minimale :

- Interfaces réseau totales : 24x GE RJ45 et 4x 10GE SFP+ ;
- Capacité de commutation (duplex) : 128 Gbit/s (au minimum) ;
- Répertoire MAC : 32000 entrées (au minimum) ;
- Ports d'alimentation via Ethernet (PoE) : 24 (802.3af/at) ;
- Facteur de forme : 1 RU, montage en rack ;
- Alimentation PoE : fournit jusqu'à 370 W de puissance PoE ;
- Gestion L2+ avancée : VLAN, QoS, sécurité des ports, etc ;
- Contrôle intelligent du ventilateur : ajuste la vitesse en fonction de la température ;
- Mémoire Flash installée :64 MB (au minimum) ;
- Technologie de mémoire : SDRAM DDR3, RAM installée :512 MB (au minimum) ;

Garantie :1an.

Prix Unitaire

B- LOT 2 : ACHAT DE FOURNITURE INFORMATIQUE

Toutes les fournitures doivent être de la marque originale

Prix 1 : Tonner pour HP Color laser jet CP4525/CP4025

- Réf : CE260A
- Prix Unitaire

Prix 2 : Tonner pour HP Color laser jet CP4525/CP4025

- Réf : CE261A
- Prix Unitaire

Prix 3 : Kit de transfert pour HP Color laser jet CP4525/CP4025

- Réf : CE249A
- Prix Unitaire

Prix 4 : Tonner pour HP COLOR LASERJET Entreprise M652dn

- Réf : CF450A
- Prix Unitaire

Prix 5 : Tonner pour Develop ineo 283

- Réf : TN217
- Prix Unitaire

Prix 6 : Tonner pour Xerox(R) B225 MFP

- Réf : 006R04400
- **Prix Unitaire**

Prix 7 : Tonner Pour Xerox Workcentre 3225v/DNI

- Réf : 106R02777
- **Prix Unitaire**

Prix 8 : Tonner pour Xerox Workcentre 7220

- Réf : 006R01461
- **Prix Unitaire**

Prix 9 : Tonner pour Xerox Workcentre 7220

- Réf : 006R01463
- **Prix Unitaire**

Prix 10 : Consommable pour Xerox Workcentre 7220

- Réf : 008R13089 (bac à déchets).
- **Prix Unitaire**

Prix 11 : Consommable pour Xerox Workcentre 7220

- Réf : 013R00660 (photorécepteur (R2)).
- **Prix Unitaire**

Prix 12 : Consommable pour Xerox Workcentre 7220

- Réf : 013R00659(photorécepteur (R3)).
- **Prix Unitaire**

Prix 13 : Consommable pour Xerox Workcentre 7220

- Réf : 013R00658(photorécepteur (R4)).
- **Prix Unitaire**

Prix 14 : Tonner pour KONICA MINOLTA bizhub C360i

- Réf : AAV8150, TN328K Toner noir 28000 pages
- **Prix Unitaire**

Prix 15 : Tonner pour HP LaserJet Entreprise M406dn

- Réf : CF259A
- **Prix Unitaire**

Prix 16 : Ensemble Clavier et Souris Sans Fil

- Clavier et souris sans fil Logitech MK235
- AZERTY Français
- Connectivité : Nano-récepteur USB
- Distance maximum : Jusqu'à 10 m
- Touches ultraplates
- Autonomie : jusqu'à 36 mois pour le clavier et 12 mois pour la souris
- **Prix Unitaire**

Prix 17 : CLE USB 3.0 128GB

- Réf : 128 GB 3.0
- Prix Unitaire

Prix 18 : CLE USB 3.0 64 GB

- 64GB 3.0
- Prix Unitaire

Prix 19 : CLE USB 3.0 32 GB

- 32GB 3.0
- Prix Unitaire

Prix 20 : Disque Dur Externe

- 2,5" 1To USB 3.0
- Prix Unitaire

Prix 21 : Disque Dur Interne SSD NVME 1TB

- 1 TB M.2 PCIe NVMe SSD
- Format : M.2
- Capacité :1TB
- Prix Unitaire

Prix 22 : Souris USB

- Souris USB Type-A filaire (Marque Reconnue : HP, Lenovo)
- Prix Unitaire

Prix 23 : Power Bank 25000mAh

- Capacité : 25000mAh
- 140W Charge
- Ultra-rapide, Chargez 3 appareils en un éclair.
- Rapide Recharge : Retour à plein en seulement 2 heures avec un adaptateur 65W
- Conception Intelligente et Puissante : Compact, avec un écran LED numérique et adapté aux avions. Parfait pour les voyages ou une utilisation quotidienne.
- Prix Unitaire

Prix 24 : Clavier Apple

- Magic Keyboard pour iPad Pro 11 4^e génération
- Français
- Noir
- Original
- Prix Unitaire

Prix 25 : Stylet Apple

- Pencil Pro
- Compatibilité : iPad Pro 11 4^e génération
- Original
- **Prix Unitaire**

Prix 26 : Ecouteur Bluetooth Apple

- AirPods Pro 2
- Boîtier de charge : Fonctionne avec chargeur MagSafe, chargeur Apple Watch, chargeurs certifiés Qi ou connecteur USB-C
- Réduction active du bruit bloque les bruits extérieurs indésirables
- Jusqu'à 6 heures d'écoute avec la Réduction active du bruit activée
- Jusqu'à 30 heures d'écoute au total avec le Boîtier de charge MagSafe et la Réduction active du bruit activée
- Configuration facile, détection intra-auriculaire et basculement automatique d'un appareil à un autre
- Connectivité : Technologie sans fil Bluetooth 5.3
- **Prix Unitaire**

Prix 27 : Casque Bluetooth Apple

- AirPods Max
- Technologie audio : Transducteur dynamique conçu par Apple, Réduction active du bruit de niveau pro1
- Mode Transparence, Audio spatial personnalisé avec suivi dynamique des mouvements de la tête, Égalisation adaptative
- Capteurs : Capteur optique (chaque écouteur), Capteur de position (chaque écouteur), Détecteur d'étui (chaque écouteur), Accéléromètre (chaque écouteur), Gyroscope (écouteur gauche)
- Autonomie : Jusqu'à 20 heures d'écoute sur une seule charge avec la Réduction active du bruit de niveau pro activée, Jusqu'à 20 heures de lecture vidéo sur une seule charge avec la Réduction active du bruit de niveau pro et l'Audio spatial activés, Environ 1,5 heure d'écoute en 5 minutes de charge
- Connectivité : Technologie sans fil Bluetooth 5.0
- Original
- **Prix Unitaire**

Prix 28 : Adaptateur secteur USB-C 20 W

- Adaptateur secteur USB-C 20 W (Europe) pour iPad Pro 11" (4^e génération), prise européenne.
- **Prix Unitaire**

Prix 29 : Câble HDMI

- Haute Vitesse Et Haute Qualité
- LONGUEUR :10m
- **Prix Unitaire**

Prix 30 : Carte mémoire

- Pour Appareil Photo 4K U3
- SD Memory Card 128Gb SDXC UHS-I Classe 10 U3 V30 Vitesse 200 Mo/s // UHD 4K
- Prix Unitaire

Prix 31 : Disque Dur Pour NVR Dahua Model : DHI-NVR616R-128-4KS2

- Disque dur interne 3.5" Western Digital Purple 10To pour les systèmes de vidéosurveillance et de sécurité
- Taille du disque dur :10To
- Technologie de connectivité : Série ATA III
- Facteur de forme :3,5 Pouces
- Prix Unitaire

Prix 32 : Microphone haut-parleur USB et Bluetooth

- Jabra Speak 510 MS
- Haut-parleur de conférence pour PC/Mac, mobile et tablette
- Connectivité : Câble USB & Bluetooth® Classe 1
- Micro omnidirectionnel intégré : Couverture sonore à 360°
- Son large bande/HD Voice
- Batterie rechargeable
- Connecteur micro-casque 3,5 mm intégré
- Adaptateur USB de classe 1 : Connexion Bluetooth et intégration du contrôle des appels au système softphone simplifiées
- Prix Unitaire

Prix 33 : Batterie pour Onduleur

- Batterie pour Onduleur APC Back-ups Es 700
- Prix Unitaire

Prix 34 : Casque Bluetooth avec microphone

- Casque Bluetooth Logitech H800 avec microphone
- Technologie de connectivité : Sans fil
- Emplacement des oreilles : Supra-auriculaire
- Impédance :32 ohms
- Portée maximale :12 m
- Prix Unitaire

C- LOT 3 : ACHAT DE REDEVANCE INFORMATIQUE

Prix 1 : Renouvellement de la licence services et le contrat support pour le Firewall FortiGate 100F

- Serial Numbers : FG100FTK22061541
- Services inclus :

- Hardware
- Firmware & General Updates
- Enhanced Support
- Telephone Support
- Advanced Malware Protection
- FortiGuard IPS Service
- FortiGuard URL, DNS & Video Filtering Service
- AntiSpam
- Durée : 1 an
- Prix forfaitaire

Prix 2 : Renouvellement de licence pour le Web Filtre Barracuda

- Renouvellement de licence pour le Web Filtre Barracuda 310
- SN : BAR-YF-733688
- Durée : 1 an
- Prix forfaitaire

Prix 3 : Renouvellement Nom Domain

- Oriental.ma
- Orientalmarocain.com
- Lettresdumaghreb.com
- Salonvirtuel.lettresdumaghreb.com
- Delio.com
- Durée : 1 an
- Prix forfaitaire

Prix 4 : hébergement des sites web

- Serveur d'hébergement de configuration minimale :
- ✓ 8 vCPU cores
- ✓ 32 GB RAM
- ✓ 400 GB NVMe disk space
- ✓ 32 TB bandwidth
- Durée : 1 an
- Prix forfaitaire

Prix 5 : Google Workspace

- Business Standard
- Adresse e-mail professionnelle personnalisée et sécurisée
- Visioconférences pouvant accueillir 150 participants + enregistrement vidéo
- Espace de stockage dans le cloud de 2 To par utilisateur
- Options de gestion et de sécurité
- Abonnement : 1 an
- Prix forfaitaire

Prix 6 : ChatGPT Plus

- Toutes les fonctionnalités de l'offre gratuite
- Accès à OpenAI o1-preview, OpenAI o1-mini
- Accès à GPT-4o, GPT-4o mini, GPT-4

- Jusqu'à 5 fois plus de messages pour GPT-4o
- Accès à l'analyse de données, au chargement de fichiers, à la vision et à la navigation sur le Web
- Génération d'images DALL·E
- Créer et utiliser des GPT personnalisés
- Abonnement :1an
- **Prix forfaitaire**

Prix 7 : Renouvellement du contrat support et Upgrade Veeam Backup & Replication de v11 vers v12

- Renouvellement du contrat support, durée :1an
- Upgrade Veeam Backup & Réplication de v11 vers v12 (installation et configuration)
- **Prix forfaitaire**

Prix 8 : Installation et mise en service

- Installation et configuration de la nouvelle licence sur le Firewall FortiGate 100F
- Installation et configuration de la nouvelle licence sur le Web filter Barracuda 310
- Installation de la nouvelle licence sur le serveur antivirus et déploiement des clients : serveurs et postes de travail.
- Upgrade Veeam Backup & Replication de v11 vers v12 (sur le serveur du backup)
- **Prix forfaitaire**

D- LOT 4 : ACHAT DE MATERIEL DE BUREAU

Prix 1 : Photocopieur Multifonction noir et blanc A4/A3

CARACTÉRISTIQUES SYSTÈME

- Vitesse : Jusqu'à 30 ppm ;
- Mémoire système (standard) : 8 192 Mo (au minimum) ;
- Disque dur système 256 Go SSD (standard) (au minimum)
- Interface : Ethernet, USB 2.0, Interface USB pour scan/impression/enregistrement depuis une clé USB
- Chargeur automatique de documents
- Unité recto-verso incluse ;
- Deux (2) Magasins de 500 feuilles chacun ;
- By-pass 150 feuilles ;
- Inclusant **Meuble Support mobile PC-416**

CARACTÉRISTIQUES IMPRESSION

- Résolution d'impression : 1 800 (équivalent) x 600 dpi, 1 200 x 1 200 dpi (au minimum)

CARACTÉRISTIQUES SCAN

- Résolution de scan : Jusqu'à 600 x 600 dpi (au minimum)
- Modes du Scan: Scan-to-E-Mail; Scan-to-SMB (Scan-to-Home);

CARACTÉRISTIQUES COPIE

- Résolution de copie 600 x 600 dpi (au minimum)
- Capacité de zoom : 25 à 400% par pas de 0.1% ; Zoom auto (au minimum)
- Garantie Fabricant :1an
- **Prix Unitaire**

Prix 2 : APPAREIL PHOTO

- Capteur : 12.1MP Full-Frame Exmor R BSI CMOS Sensor
- Processeur d'image : BIONZ XR Image Processor
- Système AF: 759-Point Fast Hybrid AF System
- Vidéo : UHD 4K à 120fps avec HLG et S-Log3
- Visor: 9.44m-Dot OLED Electronic Viewfinder
- Écran : 3.0" 1.03m-Dot Vari-Angle Touchscreen LCD
- Stabilisation : 5-Axis SteadyShot INSIDE Stabilization
- ISO : 40-409600 (extensible jusqu'à 80-1024000)
- Connectivité : Wi-Fi, Bluetooth, Dual SD Slots
- Ports: USB Type-C, HDMI, Weather-Sealed Design
- Pièces incluses : Batterie rechargeable, chargeur de batterie, cordon d'alimentation, protection pour câble, bandoulière, protection pour boîtier, protection pour griffe porte-accessoire, ceilleton de visée, câble USB-A vers USB-C (USB 3.2)
- **Prix Unitaire**

Prix 3 : Objectif pour Appareil Photo FE 24-70mm

- Adapté à l'article de prix n°:3 (même marque que l'Appareil Photo)
- Focale : 24-70mm
- Ouverture maximale : f/2.8
- Optique G Master : Netteté exceptionnelle, même à pleine ouverture
- Type de monture : Sony E (Plein Format)
- Poids : 886g
- Diamètre du filtre : 82mm
- Angle de vue : 84°-34°
- **Prix Unitaire**

Prix 4 : Installation et mise en service

- Installation et mise en service des photocopieurs
- **Prix forfaitaire**

ARTICLE 3 : BORDERAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF
E- LOT 1 : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

N° de prix	Désignation des prestations	Unité	QTE	PRIX UNITAIRE EN DHS (HT)	PRIX TOTAL (HT)
1	Ordinateur tout-en-un AIO	U	7		
2	Imprimante Laser Couleur A4	U	1		
3	Point D'accès sans Fil	U	12		
4	Switch 24 ports PoE	U	1		
Total Hors Taxes					
TVA 20%					
Total TTC					

Fait à le
Cachet et signature du concurrent

ARTICLE 4 : BORDERAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF
F- LOT 2 : ACHAT DES FOURNITURE INFORMATIQUE

N° de prix	Désignation des prestations	Unité	QTE	Prix Unitaire En Dhs (HT)	Prix Total (HT)
1	Tonner pour HP Color laser jet CP4525/CP4025 Réf : CE260A	U	1		
2	Tonner pour HP Color laser jet CP4525/CP4025 Réf : CE261A	U	1		
3	Kit de transfert pour HP Color laser jet CP4525/CP4025 Réf : CE249A	U	4		
4	Tonner pour HP COLOR LASERJET Entreprise M652dn Réf : CF450A	U	2		
5	Tonner pour Develop ineo 283 Réf : TN217	U	2		
6	Tonner pour Xerox(R) B225 MFP Réf : 006R04400	U	3		
7	Tonner Pour Xerox Workcentre 3225v/DNI Réf : 106R02777	U	1		
8	Tonner pour Xerox Workcentre 7220 Réf : 006R01461	U	1		
9	Tonner pour Xerox Workcentre 7220 Réf : 006R01463	U	1		
10	Consommable pour Xerox Workcentre 7220 Réf : 008R13089 (bac à déchets).	U	1		
11	Consommable pour Xerox Workcentre 7220 Réf : 013R00660 (photorécepteur (R2)).	U	1		
12	Consommable pour Xerox Workcentre 7220 Réf : 013R00659(photorécepteur (R3)).	U	1		
13	Consommable pour Xerox Workcentre 7220 Réf : 013R00658(photorécepteur (R4)).	U	1		
14	Tonner pour KONICA MINOLTA bizhub C360i Réf : AAV8150, TN328K Toner noir 28000 pages	U	1		
15	Tonner pour HP LaserJet Entreprise M406dn Réf : CF259A	U	1		
16	Ensemble Clavier et Souris Sans Fil	U	10		
17	CLE USB 3.0 128GB	U	10		
18	CLE USB 3.0 64 GB	U	10		
19	CLE USB 3.0 32 GB	U	10		
20	Disque Dur Externe	U	4		
21	Disque Dur Interne SSD NVME 1TB	U	1		
22	Souris USB	U	4		
23	Power Bank 25000mAh	U	4		
24	Clavier Apple	U	1		
25	Stylet Apple	U	1		

26	Ecouteur Bluetooth Apple	U	2		
27	Casque Bluetooth Apple	U	2		
28	Adaptateur secteur USB-C 20 W	U	2		
29	Câble HDMI	U	4		
30	Carte mémoire	U	4		
31	Disque Dur Pour NVR Dahua Model : DHI-NVR616R-128-4KS2	U	6		
32	Microphone haut-parleur USB et Bluetooth	U	3		
33	Batterie pour Onduleur	U	20		
34	Casque Bluetooth avec microphone	U	5		
Total Hors Taxes					
TVA 20%					
Total TTC					

Fait à le

Cachet et signature du concurrent

ARTICLE 4 : BORDERAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF
G- LOT 3 : ACHAT DE REDEVANCE INFORMATIQUE

N° de prix	Désignation des prestations	Unité	QTE	PRIX UNITAIRE EN DHS (HT)	PRIX TOTAL (HT)
1	Renouvellement de la licence et de contrat support pour le Firewall FortiGate 100F	F	1		
2	Renouvellement de licence pour le Web Filtre Barracuda	F	1		
3	Renouvellement Nom Domain	F	5		
4	Hébergement des sites web	F	4		
5	Google Workspace	F	5		
6	ChatGPT Plus	F	9		
7	Renouvellement du contrat support et Upgrade Veeam Backup & Replication de v11 vers v12	F	1		
8	Installation et mise en service	F	1		
Total Hors Taxes					
TVA 20%					
Total TTC					

Fait à le

Cachet et signature du concurrent

ARTICLE 5 : BORDERAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF
H-LOT N° 4 : ACHAT DE MATERIEL DE BUREAU

N° de prix	Désignation des prestations	Unité	QTE	PRIX UNITAIRE EN DHS (HT)	PRIX TOTAL (HT)
1	Photocopieur Multifonction noir et blanc A4/A3	U	1		
2	APPAREIL PHOTO	U	1		
3	Objectif pour Appareil Photo FE 24-70mm	U	1		
4	Installation et mise en service	F	1		
Total Hors Taxes					
TVA 20%					
Total TTC					

Fait à le

Cachet et signature du concurrent

Appel d'offres ouvert N°O98/DSI/2024

Appel d'offres ouvert sur offres de prix en application de l'article 09, l'al 2 § 1 de l'article 16 et § 1 de l'article 17 et al. 3 § 3 de l'article 17 du règlement relatif aux marchés de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume.

OBJET : Achat de matériel et fournitures informatiques, des redevances, et de matériel de bureau, pour le compte de l'Agence de l'Oriental, (En Quatre lots) :

- **Lot N° 1 : Achat de Matériel informatique**
- **Lot N° 2 : Achat des Fournitures informatiques**
- **Lot N° 3 : Achat des redevances**
- **Lot N° 4 : Achat de matériel de Bureau**

Lu et accepté par le prestataire

Pour l'Agence de l'Oriental 

Le Directeur Général

Mohamed MBARKI